

EARL AGRI 2000
1011 chemin de ronde
01500 DOUVRES
06-31-26-50-59
Quinson.jean@gmail.com

Fait à DOUVRES le 21/03/2025

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseiller(e)s municipaux

Par la présente, je vous informe mon souhait d'obtenir un permis de construire pour un hangar agricole photovoltaïque sur les parcelles 0937 et 0932 lieu-dit « PRÉ L'ABBÉ ».

Cette demande est justifiée pour plusieurs raison :

J'approche de la retraite « 5 ans » et mon fils Hugo va reprendre ma succession. Mais pour qu'il puisse travailler et développer l'entreprise il lui faudra un plus grand stockage pour le fourrage et le matériel.

Aucune modification de grandeur n'est possible car la ferme c'est retrouvé enclavée de plus en plus près des habitations voisines. Les mouvements et va et vient des tracteurs viennent même à gêner certains riverains fraîchement installés et cela ne va pas s'améliorer dans les années à venir. L'étroitesse du chemin de ronde et le stationnement inopportun des nombreuses voitures me pose déjà problème pour circuler avec mes remorques.

Intéresser et soucieux de notre empreinte carbone, je pratique l'agriculture raisonné depuis de nombreuses années. C'est-à-dire 12 ans de non labour pour éviter la dégradation des sols et mes traitements sont principalement effectués la nuit à moitié de doses pour une meilleur efficacité, une meilleure absorption des plantes et pour les abeilles, les insectes et petits oiseaux qui ne sortent pas la nuit...

Je ne peux concevoir qu'une toiture d'un bâtiment comme celui la reste nu sans le rendre utile. Aujourd'hui j'ai fait appel à une société de production solaire pour avoir un financement sur charpente métallique par le biais d'une pose de panneaux photovoltaïque en toiture.

A savoir que je n'aurais aucun reliquat ni financier, ni électrique car ces sociétés en question ce payent et remboursent leurs frais par des baux de 30 ans.

Ce bâtiment s'inscrira parfaitement dans le paysage agricole de cette commune car il sera non bardé pour permettre la circulation facile en dessous et il y aura néanmoins un pourtour végétal (Haie non grimpante, ni envahissante pour ne pas dépasser le bas de la toiture solaire) afin de l'inclure avec encore plus de discrétion à l'entrée de notre beau village.

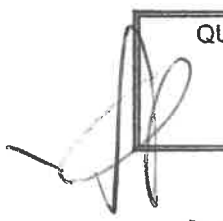
Pour l'historique, la ferme QUINSON est présente sur DOUVRES depuis 3 générations et s'il y a une réponse favorable à la création de ce hangar, mon fils Hugo sera la 4 -ème. Il y a 3 générations de cela, il y avait dans notre village plus de 40 agriculteurs, actuellement je suis le dernier... cela serait regrettable qu'une commune dites rurale se retrouve sans agriculteurs. D'autre part j'entretien des petites parcelles de prairies dans les coteaux qui, s'il n'y a pas repreneur, deviendront des friches et ne serviront plus de coupe-feu. S'il venait à avoir un incendie à cause d'une sécheresse et/ou du réchauffement climatique les dommages serait à coup sûr conséquents.

N'ayant pas d'autre choix que de l'implanter sur les parcelles cadastrales n° 0932 et 0937 car si on construit le bâtiment trop loin du siège il y a aura de nombreuses dégradations, vols et/ou de vandalisme (ex : départ de feu liée au fourrage) que nous avons déjà essuyé depuis quelques années. C'est pour ça que je compte sur vos encouragements et votre coopération pour m'aider dans ma démarche qui je pense est le meilleur moyen aujourd'hui de permettre à mon fils de continuer cette activité agricole pour le moins oublié mais néanmoins très importante pour la préservation et l'entretien des espaces naturels.

Je vous fais parvenir avec cette lettre un plan ainsi qu'une brochure 3D d'un bâtiment similaire avec ces caractéristiques techniques.

Veuillez agréer Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseiller(e)s mes respectueuses et sincères salutations.

Mr QUINSON Jean-Claude
En qualité de gérant de L'EARL AGRI 2000



QUINSON JEAN-CLAUDE EARL AGRI 2000 01500 DOUVRES RCS D349 - 525 - 386 TVA FR59349525386
